320F

#### ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

# POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1990

POUR OBTENIR

LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Ces thèses seront soutenues les mardi 20 mars 1990 et jours suivants



PARIS
ÉCOLE DES CHARTES
Rue de la Sorbonne, 19
1990



### ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

# POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1990

### ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

# POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

### ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1990

POUR OBTENIR

#### LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Ces thèses seront soutenues les mardi 20 mars 1990 et jours suivants



PARIS ÉCOLE DES CHARTES Rue de la Sorbonne, 19 1990

### JURY DES THÈSES DE L'ÉCOLE

Professeurs de l'École: MM. E. POULLE, directeur de l'École, professeur de Paléographie. — J. MONFRIN, professeur de Philologie romane. — R.-H. BAUTIER, professeur de Diplomatique et archivistique médiévales. — H.-J. MARTIN, professeur de Bibliographie et histoire du livre. — J. THIRION, professeur d'Archéologie. — B. BARBICHE, professeur d'Histoire des institutions et sources d'archives de l'époque moderne. — B. DELMAS, professeur d'Archivistique contemporaine. — Mme P. BOURGAIN, professeur d'Histoire et tradition manuscrite des textes littéraires. — MM. G. GIORDANENGO, professeur d'Histoire du droit. — O. GUYOTJEANNIN, professeur de Diplomatique et archivistique médiévales. — Mme F. VIELLIARD, professeur de Philologie romane.

Autres membres du jury: MM. Y.-M. BERCE, professeur à l'Université de Paris IV. — F. CARON, professeur à l'Université de Paris IV. — A. CHASTEL, membre de l'Institut. - Mme D. de COURCELLES. - MM. R. DELORT, professeur à l'Université de Paris VIII. - R. FOSSIER, professeur à l'Université de Paris I. — M. FUMAROLI, professeur au Collège de France. — B. GUENÉE, membre de l'Institut, président du Conseil d'administration de l'École. — J. IMBERT, membre de l'Institut, vice-président du Conseil d'administration de l'École. — J. JACQUART, professeur émérite à l'Université de Paris IV. — F. LECOY, membre de l'Institut. — J. MEYER, professeur à l'Université de A. MICHEL, professeur à l'Université de Paris IV. Paris IV. — Mme B. MONDRAIN, maître de conférences à la IVe section de l'École pratique des hautes études. — MM. R. MOUSNIER, membre de l'Institut. — D. PALLIER, inspecteur général des bibliothèques. - M. PASTOUREAU, directeur d'études à la IV section de l'École pratique des hautes études. — J. RICHARD, membre de l'Institut. - F. SOUCHAL, professeur à l'Université de Paris X. -É. TAILLEMITE, inspecteur général honoraire des Archives de France. — J. VEZIN, directeur d'études à la IVe section de l'École pratique des hautes études. — J. de VIGUERIE, professeur à l'Université de Lille II.

Secrétaire général de l'École : Mlle M.-C. HUBERT.

## MEMBRES DU JURY DÉSIGNÉS POUR L'EXAMEN DES THÈSES

Mlle T. Alzugaray Los Arcos		BAUTIER et GUYOTJEANNIN
Mme L. Bobis	Mme	BOURGAIN, MM. DELORT
		et PASTOUREAU
Mlle AL. Charrier	MM.	CHASTEL, PALLIER et MARTIN
M. JM. Chatelain		MOUSNIER, FUMAROLI et MARTIN
Mlle H. Chaudoreille	Mmes	VIELLIARD et de COURCELLES
Mlle F. Clavaud	MM.	BAUTIER et FOSSIER
Mme I. Diu	M.	MICHEL, Mmes BOURGAIN
		et MONDRAIN
M. L. Forlivesi	MM.	TAILLEMITE et MEYER
M. L. Gallois		DELMAS et GIORDANENGO
Mlle AC. Germe		BERCÉ et BARBICHE
Mme A. Grondeux-Trocque		LECOY et MONFRIN
M. X. de la Selle		GUENÉE et IMBERT
Mlle B. Louisfert	M.	MARTIN et Mile HUBERT
Mlle A. Magnien	MM.	THIRION et SOUCHAL
Mlle F. Queyroux		MARTIN et JACQUART
Mlle AF. Renaudin		BARBICHE et de VIGUERIE
Mlle F. Simeray		POULLE et VEZIN
M. C. Thomet		BARBICHE et GIORDANENGO
Mlle H. Tron		CARON et DELMAS
Mlle MA. Vandevoorde	M.	RICHARD et Mme VIELLIARD
vanie vin. vanuevoorue	IVI.	MCHARD et Mille VIELLIARD

Les positions des thèses sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

Depuis 1961, les thèses dactylographiées de l'École nationale des chartes sont obligatoirement déposées à l'École par leurs auteurs. Elles sont conservées aux Archives nationales dans la sous-série AB XXVIII. Leur communication est subordonnée à une double autorisation : celle de l'auteur de la thèse et celle du directeur de l'École.